



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Jean-Paul FRAYSSINOUS

SERVICE : ENFANCE-JEUNESSE

N°D2023-43-EJ

OBJET : MISE À DISPOSITION DU MINIBUS DE LAGROLÈRE À LA MAIRIE DE MONTAYRAL POUR UNE SORTIE POUR L'ORGANISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE DE MONTAYRAL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de la commune de Montayral en date du 10 mars 2023, le service périscolaire de Montayral sollicitant la mise à disposition d'un minibus pour déplacer des enfants lors de deux sorties les 14 et 16 mars 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition d'un minibus pour le bon fonctionnement du service périscolaire de Montayral.

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De mettre à disposition à titre gracieux le matériel désigné ci-dessous :

MINIBUS – FUMEL VALLÉE DU LOT

Immatriculation : AE-195-HV

Marque : SCUDO FIAT

Date de mise en service : 29 octobre 2009

Type : VL

2°) – De définir les modalités du prêt par convention annexée à la présente.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 10 mars 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 14 mars 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 14 mars 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com